



Contact presse

Préfecture de la Marne
Service départemental de la
communication interministérielle
Marie Cunin & Candy Loreau
☎ 03 26 26 11 90 / 03 26 26 11 87
📠 06 85 31 12 39
pref-communication@marne.gouv.fr



DOSSIER DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 10 juillet 2018

Opération interministérielle vacances 2018 : un été en toute sécurité Contrôle « Châlons plage »

QU'EST-CE QUE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES (OIV) ?

La période estivale constitue un temps fort de la consommation et un enjeu important pour l'économie locale et pour l'emploi. Valoriser l'offre touristique, c'est la promouvoir mais c'est aussi veiller à la qualité et à la sécurité des services et des produits offerts aux vacanciers et assurer la tranquillité de leur séjour.

Reconduite cette année, l'opération interministérielle vacances a pour objectif de répondre à ces enjeux, sous la forme d'un dispositif mobilisant les compétences de chaque administration agissant de façon coordonnée pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions ainsi que la sécurité la plus rigoureuse des produits alimentaires et non alimentaires et celle des prestations de service.



Lac du Der

Couvrant la période du 1er juin au 15 septembre 2018, l'opération est déployée partout en France où se développe une activité touristique. Tout l'été, les services de l'État renforcent leur présence et les contrôles pour offrir aux touristes les meilleures vacances possibles.

Pour cet été 2018, la priorité a été donnée à trois secteurs d'activité :

- ◆ l'hébergement de plein air et l'offre en ligne
- ◆ les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs
- ◆ les services de restauration dans les zones à forte densité touristique.

AU NIVEAU NATIONAL

TROIS THÉMATIQUES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE PRIORITAIRES POUR 2018



L'hébergement de plein air et l'offre en ligne

Sont contrôlés les campings, les locations saisonnières, les logements chez l'habitant, les nouvelles formes alternatives de logement tel que l'échange de logement ou les locations insolites.

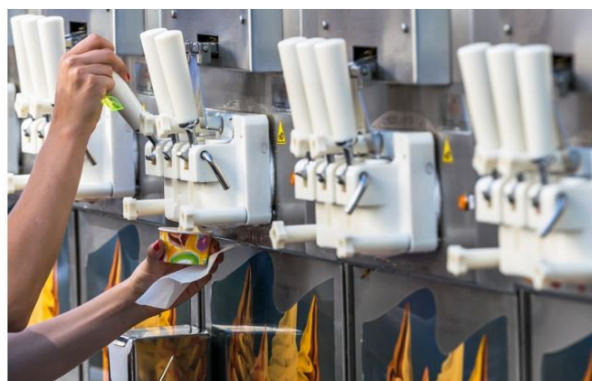
Les sites internet de professionnels et de particuliers exerçant, à l'échelon local, une activité commerciale liée à l'hébergement seront également contrôlés.

Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs

Sont contrôlés les structures proposant des activités de thalassothérapie ainsi que les produits cosmétiques commercialisés notamment les crèmes solaires.

Les activités de loisirs font l'objet d'une attention particulière : équitation, sports nautiques, plongée sous-marine, sécurité des piscines, établissements d'activités physiques, etc.

L'été est propice aux activités et sports en pleine nature. La conformité, l'entretien et les conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle pour les sports et les loisirs sont également vérifiés pour garantir leur sécurité à l'égard des estivants.



Les services de restauration dans les zones à forte densité touristique

La pression de contrôle sur les activités de vente ambulante de plats et boissons à emporter est renforcée (friteries, marchands de glaces, food trucks, vente de pizzas, débits de boissons, etc.), en particulier dans les zones à forte densité touristique telles que les abords des plages, les marchés et les manifestations ponctuelles.

Les allégations vantant l'origine locale des produits seront notamment vérifiées.

DANS LA MARNE

DES CONTRÔLES RENFORCÉS DANS DES SECTEURS IDENTIFIÉS

Pour le département de la Marne, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) réalise des contrôles, pour l'essentiel sur les mois de juillet et août, complétés par des vérifications en amont (étude des projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, vérification des systèmes de sécurité des aires de jeux collectives, etc.).

Les activités contrôlées par la DDCSPP portent essentiellement sur :

- la qualification des éducateurs sportifs
- la sécurité des usagers lors des activités
- l'information économique des usagers
- la sécurité et la qualité alimentaires

Le contrôle des activités sportives

Sont contrôlées l'ensemble des activités estivales les plus à risques : sports aquatiques, nautiques ou motorisés, voile, canoë-kayak, baignade, quads, piscines, équitation, parcours acrobatique en hauteur, etc.

Sont vérifiés à cette occasion :

- ✓ l'obligation générale de sécurité, complétée par des réglementations spécifiques pour les produits et/ou prestations présentant un risque particulier ou destinés à un public fragile tel que les enfants
- ✓ l'encadrement de l'activité par un personnel qualifié (vérification de la détention d'un titre ou d'un diplôme permettant l'enseignement ou l'encadrement d'une activité)
- ✓ l'information du consommateur, l'affichage des prix, la remise de note
- ✓ le respect des normes de sécurité des bâtiments, du matériel et des équipements de protection individuels mis à disposition
- ✓ l'existence de moyens de secours adaptés
- ✓ pour les baignades : la qualité sanitaire des baignades en piscine ou sur les plages surveillées des lacs du département, aussi bien pour la qualité des eaux que pour l'entretien général des sites



Les commerces alimentaires très fréquentés par les estivants

Sont contrôlés les restaurants commerciaux et commerces alimentaires situés en zone touristique, les marchés et vendeurs de produits locaux, les véhicules de transport des denrées sur les marchés locaux ou à la sortie des établissements de type marchés de gros ou sur la route.

Sont vérifiés à cette occasion :

- ✓ l'hygiène des manipulations des denrées et du comportement du personnel
- ✓ la propreté et le respect des procédures de nettoyage et de désinfection réguliers des structures entrant en contact ou non avec les denrées
- ✓ l'état des matières premières (conditions d'entreposage, état de fraîcheur, respect des dates limites d'utilisation)
- ✓ le respect des températures réglementaires (denrées froides et denrées chaudes)
- ✓ la formation du personnel aux règles générales d'hygiène des aliments et à leur application
- ✓ le respect des règles comme l'affichage des prix, l'étiquetage informatif, la traçabilité de l'origine des produits



C'est dans ce contexte que le contrôle de l'opération « Châlons plage » s'effectue ce mardi 10 juillet 2018 par des agents de la DDCSPP de la Marne.

Sont contrôlés :

1. les activités sportives

Les principaux points d'attention portent sur les assurances conformes au code du sport, l'obligation de qualification et de détention d'une carte professionnelle pour l'encadrement rémunéré et l'organisation des secours en cas d'accident.

2. la sécurité sanitaire des aliments

Le food truck fait l'objet d'une vérification quant à la bonne information du consommateur et à l'hygiène alimentaire.

3. la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes

La vérification porte sur la correcte information du consommateur sur les prix pour toutes les activités proposées.

AUTRES ACTIVITÉS CONTRÔLÉES AU COURS DE L'ÉTÉ DANS LA MARNE

La protection physique et morale des mineurs accueillis hors du domicile parental

Sont contrôlés les accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Sont vérifiés à cette occasion :

- ◆ la qualité des projets éducatifs et pédagogiques
- ◆ les conditions d'accueil, de bien-être et le suivi sanitaire des mineurs
- ◆ l'hébergement (propreté et respect des procédures de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel, locaux aux normes)
- ◆ la qualification des équipes éducatives
- ◆ les règles concernant la restauration collective (hygiène générale des denrées, formation du personnel, conditions de conservation, respect des températures, traçabilité des aliments)

L'hébergement de plein air, l'offre en ligne et les produits liés au bien-être

Sont contrôlés les campings, les locations saisonnières, les logements chez l'habitant, les nouvelles formes alternatives de logement tel que l'échange de logement ou les hébergements insolites, les réservations via internet, les centres de thalassothérapie, les produits cosmétiques, etc.

Sont vérifiés à cette occasion :

- ◆ l'affichage des prix
- ◆ le texte du règlement intérieur de l'établissement
- ◆ la remise d'un état descriptif pour les locations de caravanes meublées installées de façon sédentaire
- ◆ les publicités sur les assertions avancées (situation géographique, réalité des équipements annoncés)
- ◆ la conformité du panneau avec la catégorie et le niveau de classement de l'établissement

Les manifestations et rassemblements festifs

Sont contrôlés les festivals, les manifestations diverses (culturelles, musicales, sportives, etc.), les foires et salons à thèmes, les grands marchés populaires.

Sont vérifiés à cette occasion :

- ◆ les ventes de produits
- ◆ la promotion des produits français (cuvées spéciales de produits vinicoles, souvenirs, artisanat, etc.)
- ◆ les services divers (locations de véhicules, prestations touristiques)
- ◆ les pratiques commerciales (opérations publicitaires, offres promotionnelles, ventes directes sur le domaine public ou en bord de route, para-commercialisme)
- ◆ la conformité des produits non alimentaires tels que les tatouages, les lunettes de soleil, les bijoux fantaisie, les crèmes solaires
- ◆ la conformité des produits alimentaires

Des contrôles sont également opérés afin de vérifier la conformité des artifices de divertissement, en particulier lors de la période entourant la Fête nationale, qu'ils soient commercialisés en magasins ou sur les marchés de plein air.

La protection animale

Sont contrôlés les pensions, les refuges et les fourrières pour animaux, les animaleries, les centres équestres.

Sont vérifiés à cette occasion :

- ◆ l'état d'entretien et les conditions de détention des animaux
- ◆ leur identification (pour les espèces concernées)
- ◆ la tenue des registres d'entrées et de sorties
- ◆ l'application des règles de bonne information de l'acheteur d'un animal de compagnie
- ◆ l'existence du règlement sanitaire propre à chaque établissement
- ◆ la réalisation des visites sanitaires par le vétérinaire sanitaire désigné de l'établissement
- ◆ le respect du bien-être des animaux (hébergement, alimentation, conditions d'utilisation, qualité de la sellerie des chevaux)



PROGRAMMATION DES CONTRÔLES 2018 DANS LA MARNE

Domaine d'activité	Nombre de contrôles	Critères de sélection
activités sportives	10 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives - centres équestres - piscines et lieux de baignade - activités nautiques - parcours acrobatiques en hauteur	signalements lieux très fréquentés en période estivale activités à risques
sécurité sanitaire des aliments	180 contrôles environ sur les lieux touristiques fréquentés - restauration commerciale - métiers de bouche - commerces alimentaires - marchés - transport des denrées alimentaires	signalements des consommateurs établissements n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle récent ou nouvel établissement professionnels présentant des antécédents défavorables
accueil collectif de mineurs (ACM)	25 contrôles sur site <i>663 établissements faisant l'objet de contrôles documentaires a priori</i>	directeurs stagiaires nouveaux ACM ACM ayant présenté une anomalie en 2017 dérogations pour le poste de directeur signalements
protection économique du consommateur	72 contrôles - hébergements - foire et marchés - produits et prestations beauté et bien-être - aires de jeux et prestations estivales	signalements des consommateurs recherches sur internet et presse, contrôles antérieurs défavorables
protection animale	12 contrôles - animaleries - élevages - pensions - refuges pour animaux	signalements des consommateurs établissements n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle depuis 3 ans professionnels présentant des antécédents défavorables

BILAN OIV 2017

L'opération interministérielle vacances 2017 a eu lieu du 1er juin au 15 septembre. Elle a été l'occasion de réaliser des contrôles renforcés dans les établissements ayant une activité en augmentation en période estivale.

Les services de la DDCSPP de la Marne se sont mobilisés pendant l'été et ont adapté leurs contrôles aux circonstances saisonnières. 20 agents ont veillé à maintenir une présence auprès des différents opérateurs et à rappeler aux professionnels leurs responsabilités dans l'intérêt général.

Un certain nombre de contrôles a été réalisé par une équipe d'inspecteurs pluridisciplinaires appartenant aux services de la santé et protection des animaux, de la sécurité sanitaire des aliments, de la protection économique et sécurité des consommateurs ainsi qu'aux services de la jeunesse et des sports.

Les suites des contrôles peuvent dépasser le stade de la pédagogie et se concrétiser par des rappels à la réglementation, des sanctions administratives (mises en demeure ou, dans les cas les plus graves à une fermeture administrative, mesures d'interdiction d'exercer pour les éducateurs/animateurs, etc.) ou encore des suites pénales avec la transmission de procédures à l'autorité judiciaire.

Domaine d'activité	Nombre de contrôles	Suites données
activités sportives	16 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives - centres équestres - piscines et lieux de baignade - activités nautiques - parcours acrobatiques en hauteur	8 demandes de mise en conformité documentaire
sécurité sanitaire des aliments	106 contrôles sur les lieux touristiques fréquentés - restauration commerciale - métiers de bouche - commerces alimentaires - marchés - transport des denrées alimentaires	5 mises en demeure suivies d'une contre-visite 1 fermeture
accueil collectif de mineurs (ACM)	34 contrôles sur site	6 demandes de pièces complémentaires
protection économique du consommateur	129 contrôles - hébergements - foire et marchés - produits et prestations beauté et bien-être - aires de jeux et prestations estivales	12 injonctions administratives 2 procès-verbaux administratifs
protection animale	12 contrôles - animaleries - élevages - pensions - refuges pour animaux	anomalies documentaires mineures

À noter : Dans la mesure où les établissements contrôlés ont été sélectionnés selon une analyse de risque, le nombre de suites données ne peut pas être extrapolé à l'ensemble des activités susceptibles d'être contrôlées par la DDCSPP.